

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 25 FÉVRIER, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 27).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. TURPIN Marie-Annick a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 48 au Rapport n° 12/1-03)/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 26 au Rapport n° 12/1-17)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

HOARAU Emmanuel		par BAREIGTS Éricka
CASSIM-CADJÉE Mohammad		par PESTEL René Louis
CÉCILÉRY Nathalie	pour toute la durée de la séance	par BRISSAC-FÉRAL Claude
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
ALBANY Christian		par FOURNEL Dominique
PONIN-BALLOM Gino	à son départ, à 11 h 02, au Rapport n° 12/1-35	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/1-05
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/1-12
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

- HOAREAU Jean-François au titre de la SODIPARC Rapport n° 12/1-19
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
- NAILLET Philippe

- KICHENIN Virgile au titre du CAUE Rapport n° 12/1-23
- (1) HOARAU Emmanuel -en qualité de Conseiller Général-
- FRANÇOISE Gérard -en qualité de Conseiller Général-

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
SODIPARC Société Dionysienne de Gestion des Équipements
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

(1) absent à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ORPHÉ Monique -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR- au titre de l'EPFR Rapport n° 12/1-32
- JAVEL François -en qualité de Vice-Président de la CINOR-
- FIDJI Jean-Claude -en qualité de Conseiller Général-
- ANDAMAYE Marie-Annick -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR-
- LOWINSKY Jacques -en qualité de Vice-Président de la CINOR-

- ORPHÉ Monique au titre de la SODIAC
- BAREIGTS Éricka
- ARMAND Alain
- LOWINSKY Jacques
- FURNEL Dominique

- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/1-36
- MAILLOT Gérard -en qualité de Conseiller Général-
- (2) PONIN-BALLOM Gino -en qualité de Conseiller Général-

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 12/1-42
- ORPHÉ Monique
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (3) ALBANY Christian

- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Écoles
- PICARD Hajasoa
- PAULÉE Marie-Thérèse
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric
- BARDIÈRE Jean-Michel

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
EPFR Établissement Public Foncier de la Réunion
SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(2) parti au Rapport n° 12/1-35
(3) absent à la séance

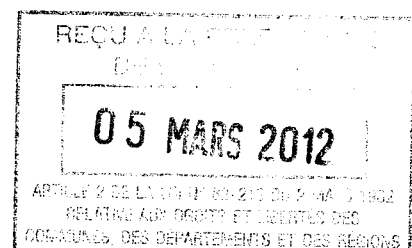
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 48	au Rapport n° 12/1-03
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 12/1-17
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 34 à 10 h 41	au Rapport n° 12/1-21
	DÉPARTS	
PONIN-BALLOM Gino	à 11 h 02	au Rapport n° 12/1-35 (procuration à DINDAR Ibrahim)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 2 MAR. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



OBJET EAU POTABLE

**MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR DES ETUDES A REALISER EN 2012-2013**

**AUTORISATION DE LANCER DES CONSULTATIONS
COMPOSITION DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

La Ville de Saint-Denis a validé un programme d'études et de travaux important dans le cadre de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Plusieurs études de maîtrise d'œuvre devront être réalisées au cours de l'année 2012-2013, dans des domaines de compétences techniques similaires.

Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- **Rivière Saint-Denis**
Réhabilitation et équipement du captage en vue de sa régularisation
 - Après l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du captage de la Rivière Saint-Denis, la Ville a été mise en demeure de réhabiliter et d'équiper ses ouvrages pour une meilleure gestion du site (continuité écologique et de service, etc.).
- **Bellepierre**
Réhabilitation de la station de potabilisation
 - Les résultats de l'étude de faisabilité montrent l'importance d'entreprendre des travaux sur la station de potabilisation de Bellepierre (station qui alimente plus de % de la population dionysienne). Cette réhabilitation répondra également aux préconisations de l'arrêté préfectoral du captage de la Rivière Saint-Denis.
- **Programme 2012**
Renouvellement du réseau
 - Dans le cadre de sa programmation de renouvellement du réseau, la Ville a recensé plusieurs rues présentant des faiblesses techniques qui rendent nécessaire un renouvellement. Un programme a été établi par les services pour un montant estimé de travaux de 5 000 000 € TTC.
- **Moufia (Moulin-à-Vent)**
Réservoirs (diagnostic, réhabilitation et/ ou création)
 - Le service d'eau potable gère un site de plusieurs réservoirs sur le secteur de Moulin-à-Vent à Moufia (deux réservoirs de 2 000 m³). En 2011, le délégataire a constaté une fissure importante sur la structure du radier (fond de cuve) de 2 000 m³. Les travaux de réparation à la charge du délégataire ont été exécutés. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a également mis en évidence l'intérêt de sécuriser ces équipements. Il est donc nécessaire de lancer une maîtrise d'œuvre pour diagnostiquer les ouvrages présents sur le site et d'établir des scénarios de réhabilitation ou de création de nouveaux ouvrages.

- **Bellepierre (Couderc)**
Réservoirs (diagnostic, réhabilitation et/ ou création)
 - Le site de la station Couderc présente un foncier favorable à une extension des capacités de stockage qui répondrait au besoin en sécurité d'incendie de la zone de desserte.
- **Technopole**
Réservoir Est (diagnostic, réhabilitation et/ ou création)
 - Le site actuel du Réservoir Est (5 000) présente un foncier favorable à une extension des capacités de stockage qui répondrait au besoin en sécurisation de l'alimentation grâce à la mise en équilibre des réservoirs futurs avec ceux de la station de Bellepierre.
- **Camélias/ Laverdure**
Réservoirs tampons (création)
 - L'étude de faisabilité de la station de Bellepierre a confirmé la nécessité de développer l'interconnexion Est/ Ouest. Dans ce scénario, il y a lieu de positionner un réservoir tampon, en équilibre à mi-parcours entre le réservoir Est et celui de Bellepierre. Une étude de maîtrise d'œuvre doit être lancée pour étudier son positionnement, pour définir sa capacité et pour l'intégrer dans le schéma de desserte en eau potable.
- **Interconnexion Est/ Ouest**
(sécurisation de la ressource en eau)
 - Pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable pendant la phase de travaux de la future station de Bellepierre et pour l'avenir, il est essentiel d'investir dans un réseau de type interconnexion entre la zone Est et la zone Ouest.

En vue de la désignation du (des) maître(s) d'œuvre de ces opérations, un jury sera composé dans les conditions définies aux articles 22 3° et 24 du Code des Marchés Publics pour siéger dans le cadre des procédures formalisées. Le jury de maîtrise d'œuvre, qui aura la charge de désigner le(s) lauréat(s), est composé comme suit :

* membres avec voix délibérative

- le Maire ou son représentant (Président),
- cinq membres titulaires et cinq suppléants, issus du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- par ailleurs, des personnalités qualifiées pouvant être désignées par le Président du jury ;

* membres avec voix consultative

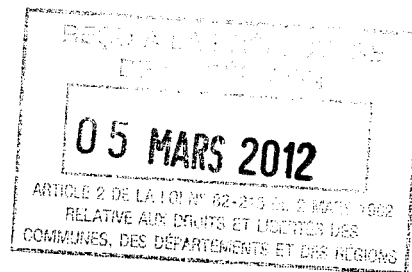
- le Comptable de la Commune ;
- un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Rapport n° 12/1-15

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'autoriser le lancement des futures consultations en vue de désigner le maître d'œuvre de chaque opération d'études à réaliser en 2012-2013, conformément aux articles 33 et 74 du Code des Marchés Publics ;
- 2° de désigner les membres titulaires et leurs suppléants appelés à siéger au jury de maîtrise d'œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET EAU POTABLE

MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR DES ETUDES A REALISER EN 2012-2013

AUTORISATION DE LANCER DES CONSULTATIONS
COMPOSITION DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 12/1-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

10 voix contre
(dont 1 vote par procuration)

pour

M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,
Mme TROTET Maryse, M. INGAR Iqbal,
Mme HOARAU Patricia, M. BARDIERE Jean-Michel,
M. VICTORIA René-Paul, M. HOARAU Serge
et Mme CHEFIARE Claudine

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Autorise le lancement des futures consultations en vue de désigner le maître d'œuvre de chaque opération d'études à réaliser en 2012-2013, conformément aux articles 33 et 74 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2

**AU SCRUTIN SECRET
(à la représentation proportionnelle au plus fort reste)**

Désigne cinq membres titulaires et cinq suppléants issus du Conseil Municipal pour composer le jury de maîtrise d'œuvre, les résultats du vote s'établissant comme suit :

Délibération n° 12/1-15

. Candidatures enregistrées

. Liste du groupe majoritaire

aux postes de titulaires

ASSABY Maximilien
KICHENIN Virgile
EUPHRASIER Didier
JAVEL François
HOAREAU Jean-François

aux postes de suppléants

CASSIM-CADJEE Mohammad
FRANÇOISE Gérard
LOWINSKY Jacques
ANDAMAYE Marie-Annick
CLAIN Claudette

. Aucune autre liste enregistrée

. Nombre de bulletins

collectés	53
blancs	4
nuls	10

. Nombre de suffrages

exprimés/ obtenus	39
-------------------	----

. Nombre de sièges attribués

membres titulaires	5
--------------------	---

suppléants	5
------------	---

. Elus à l'issue du scrutin

Membres titulaires

ASSABY Maximilien
KICHENIN Virgile
EUPHRASIER Didier
JAVEL François
HOAREAU Jean-François

Suppléants

CASSIM-CADJEE Mohammad
FRANÇOISE Gérard
LOWINSKY Jacques
ANDAMAYE Marie-Annick
CLAIN Claudette

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 2 MAR. 2012



**ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE
ETUDES A REALISER EN 2012-2013 / EAU POTABLE**

**ATTRIBUTION DES SIEGES SELON LA REGLE
DE LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE**

Nombre d'INSCRITS

Nombre de VOTANTS

Taux de PARTICIPATION 100,00

Bulletins NULS ou BLANCS

SUFFRAGES EXPRIMES 39

Nombre de SIEGES à REPARTIR

QUOTIENT ELECTORAL 7,80

	1ère répartition des sièges				2ème répartition des sièges				REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES	
	Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués		Report des décimales	Quotient électoral	Restes	Sièges attribués sur les restes	Report des sièges entiers	Total des sièges attribués
			Décimales	Entiers						
1 liste enregistrée	39	7,80	5,00	5	0,00	7,80	0,00	0	5	5
1. déposée par le groupe majoritaire *		7,80	0,00	0	0,00	7,80	0,00	0	0	0
2.										

Total des VOIX OBTENUES

Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES

Nombre de SIEGES à POURVOIR

Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE

* Listes

1. déposée par le groupe majoritaire
2. déposée par

NB : LA REPARTITION DES SIEGES DES MEMBRES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS S'APPLIQUE A L'IDENTIQUE